



## probleme pour utilisée une cheminée

Par **claire972**, le **01/02/2012 à 18:08**

bonjour,

j'ai acheter un appartement signature le 10/11/2011/lors de la 3em visites en compagnie d'un ami j'ai insistée auprès de l'agent immobilier sur l'itulisation de la cheminée qui repondu qu'elle est en etat de marche.Or j'ai fais intervenir un spécialiste pour effectuer les travaux de mise en marche hélas, celle-ci est inutilisable il y a eu un incendie suite a l'itulisation de cette derniere, l'immeuble est est tres ancien et cette cheminée n'est pas au norme.

Je suis propriétaire de mon appartement mais l' immeuble de 3 etages appatient à une personne je voudrais savoir qu'elle demarche effectué pour savoir contre qui je dois me retourner car j'ai fais mes calculs de dépenses energétique en fonction de cette cheminée.

Merci de me repondre

Cordialement